

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DU PÔLE GUADELOUPE
DU 16 OCTOBRE 2020**

Le Conseil du Pôle Guadeloupe s'est réuni le lundi 16 octobre 2020 en web-conférence sous la présidence du Vice-Président du pôle Guadeloupe, Jean-Lèn LETICEE.

Étaient présents :

Collège des Enseignants-Chercheurs

Professeurs des Universités :

- Monsieur Michel GEOFFROY
- Monsieur Eustase JANKY

Maîtres de Conférences :

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Jean-Lèn LETICEE
- Monsieur Claude HERTOGH

Collège du personnel BIATSS :

- Monsieur Frédéric GERARDIN

Collège des représentants des étudiants :

- Monsieur Nicolas PARVIN
- Monsieur Meddy LUIT

Collège des personnalités extérieures :

- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire
- Monsieur Harry DURIMEL, Maire de la ville de Pointe-à-Pitre
- Madame Lisiane KECLARD, représentante de l'organisme de recherche INSERM

Etaient représentés :

- Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par madame Laura CASSIN,
- Monsieur Bruno HARAL se fait représenter par monsieur Jean Joseph ALICE
- Professeur Eustase JANKY a donné procuration au professeur Michel GEOFFROY,

Le Vice-président Etudiant, monsieur James LARROUY participe en qualité de membre invité.

Étaient absents :

Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN, représentant du collège A,
Madame Marie-Luce PENCHARD, représentante de la Collectivité Régionale

Après avoir ouvert la séance, à 09h30, le Vice-Président du pôle Guadeloupe, invite la secrétaire de séance à vérifier le quorum.

Le quorum étant atteint, le conseil de pôle peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

I.	PROPOS LIMINAIRES.....	3
II.	AFFAIRES INSTITUTIONNELLES	3
	A. Approbation du procès-verbal du 02 mars 2020	3
	B. Evolution statutaire du DPLSH	3
	C. Approbation des conventions.	4
III.	AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES.....	9
	A. Information sur la gestion des ressources humaines.....	9
	B. Création des services polaires.....	10
	C. Redéploiement d'un emploi d'enseignant-chercheur	10
IV.	AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET DE RECHERCHE.....	10
	A. Présentation du projet « les campus du succès ».....	10
	B. Validation du FSDIE -Associatif.....	11
	C. Offre formations continues	12
V.	AFFAIRES FINANCIERES.....	13
VI.	QUESTIONS DIVERSES.....	13

I. PROPOS LIMINAIRES

Le **Vice-Président** exprime sa joie de rencontrer et de réunir les membres du Conseil de Pôle après les difficultés liées à la crise sanitaire, depuis le 16 mars dernier. Il explique qu'il a fallu gérer, le redémarrage des services administratifs, la reprise des cours et la tenue des examens, qui se sont bien passés à l'exception de quelques incidents, mais il est tout de même satisfait. D'une manière globale, les étudiants ont pu composer et les jurys ont délibéré. Il conclut que le PUR a dû se mettre en ordre de marche pour la journée d'accueil des nouveaux étudiants, ce qui a été fort bien fait.

Il rajoute un point à l'ordre du jour dans la rubrique ressources humaines, pour le redéploiement intra pôle entre deux composantes. Enfin il relève la seule question diverse : *la nomination d'un représentant du Pôle au SIAG.*

La **Responsable administrative et financière** complète que le document de travail sur ce point a été transmis aux membres par mail.

II. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

A. Approbation du procès-verbal du 02 mars 2020

Le **Vice-Président** invite les administrateurs à soumettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal.

La **Responsable Administrative et Financière** collecte les corrections souhaitées par les administrateurs qui concernent notamment l'orthographe du patronyme d'un représentant du collège des MCF et sur le prénom de la représentante de la Collectivité Régionale.

Puis, le **Vice-président** soumet à leur vote, le procès-verbal corrigé.

Le résultat est le suivant :

Le procès-verbal du 02 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

B. Evolution statutaire du DPLSH

Le **Vice-Président** rappelle que ce point abordé en CTS a reçu un avis réputé donné.

Il poursuit que l'évolution du DPLSH s'inscrit dans le développement du pôle et il lui apparaît opportun d'accompagner cette demande dans la mesure où il a eu une évolution croissante régulière, en termes du nombre d'inscrits ainsi que du nombre de formations pour répondre aux besoins du territoire.

Il est tout à fait normal de faire évoluer le DPLSH en UFR pour devenir une composante du pôle Guadeloupe, et apporte son total soutien à cette évolution aussi sur l'opportunité de se prononcer sur la dénomination de cette composante, il rappelle également l'argumentaire assez fourni du DPLSH sur cette question.

Il rappelle l'importance du choix du nom pour cette UFR. Il s'agit avant tout de rendre hommage au Professeur émérite Roger Toumson, qui a légitimé par sa présence et son implication l'essor de ce département.

Ce nom constitue un sérieux gage de qualité, donne une visibilité internationale à la faculté vu le parcours du Professeur Toumson.

Le Vice-Président invite Madame Cassin, à donner son sentiment.

Madame Cassin explique cette volonté d'évolution de ce département et surtout l'important travail fourni depuis 24 ans au sein du DPLSH.

Pour elle, la transformation du DPLSH en UFR serait la réussite et l'aboutissement de plusieurs années de travail des collègues. Elle se félicite de la réussite dans les 4 filières et rappelle le symbole fort que constitue le nom donné car c'est le premier homme et professeur Toumson à s'être battu pour la création de cette UFR.

Monsieur Geoffroy affiche aussi sa satisfaction à siéger dans un conseil qui s'apprête à prendre une décision historique. Il estime que cette décision est historique non seulement pour l'Université des Antilles et plus singulièrement la Guadeloupe.

Il souligne l'importance de la littérature pour le développement d'un territoire. Pour lui, l'homme de sciences, il croit fondamental d'avoir une faculté de lettres, sur le pôle Guadeloupe pour pouvoir affronter les nombreux défis de demain.

Monsieur Alice pense que l'évolution du DPLSH en UFR constitue une suite logique. Pour lui, c'est aussi une manière de saluer le projet porté depuis de nombreuses années par le professeur Toumson, le travail acharné, la compétence mais également le rayonnement à travers la Caraïbes et le continent américain.

Il estime que cela constitue une bonne nouvelle pour le pôle Guadeloupe, que de rajouter une formation supplémentaire labélisée. Il espère que cette UFR soit à la hauteur des espoirs portés en lui.

Monsieur Gérardin affiche également sa satisfaction concernant cette évolution même s'il pense qu'il est tardif. Il regrette cependant que les deux campagnes d'emplois précédentes n'ont pas permis un rééquilibrage entre les pôles Guadeloupe et Martinique. Il rappelle :

- en 2019 : 6 ouvertures de postes en Martinique contre 5 en Guadeloupe,
- en 2020 : 13 ouvertures de postes en Martinique contre 9 en Guadeloupe.

Cependant, il ne souhaite pas minorer les mérites du professeur Toumson, mais il y avait aussi le non de Sony Rupaire.

Après ces échanges nourris, le Vice-président remercie les administrateurs et leur soumet au vote groupé les mêmes points présentés en CTS.

Le résultat est le suivant :

Le conseil de pôle a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés : -l'évolution statutaire du DPLSH en UFR, -le projet des statuts de l'UFR, -la dénomination de l'UFR « Faculté Roger Toumson, UFR des Humanités caribéennes (HC)	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

C. : Approbation des conventions.

Le Vice-Président annonce que les conventions seront présentées par Madame Cyrille.

La Responsable Administrative et Financière présente tout d'abord les conventions les plus simples à savoir :

1. Les renouvellements des installations sportives

Ces conventions sont adossées aux activités pédagogiques de l'UFR STAPS.

Contenu des préconisations du conseil de pôle et des séances de travail avec les deux directions (l'ancienne et le nouveau doyen en place) ont permis une diminution du nombre de conventionnement et d'autre part de leur coût financier.

A titre comparatif, on constate pour 2019 – 2020, 50 000 euros de conventionnement tandis pour 2020 – 2021, 39 964 euros sont alloués aux 7 conventions liées à l'utilisation des installations sportives.

PARTENARIAT	OBJET	COÛT ANNUEL
U.A. / Ville des Abymes	Utilisation de la piscine intercommunale de Baimbridge	15 660,00 €
U.A. / Ville des Abymes	Utilisation CREPS salle de musculation	5 000,00 €
U.A. / Ville du Gosier	Utilisation terrain de rugby	1 500,00 €
U.A. / Ville de Pointe-à-Pitre	Utilisation du hall Paul Chonchon	4 000,00 €
U.A. / Ville de Pointe-à-Pitre	Utilisation CASEB (grand dojo)	5 536,00 €
U.A. / Ville de Pointe-à-Pitre	Utilisation de la piste stade Pierre Antonius	4 668,00 €
U.A. / Ville de Goyave	Utilisation Voile 44	3 600,00 €

Monsieur Hertogh relativise le montant des conventions pour l'UFR STAPS, il estime que 40 000 euros peut paraître important mais il explique que pour 700 étudiants, soit 57 euros par an et par étudiant pour l'ensemble des travaux dirigés et travaux pratiques de leur formation.

Il rappelle que lorsqu'il était doyen de l'UFR STAPS, le budget, alloué pour ces conventions, était de l'ordre de 70 000 € pour un effectif moindre.

Il alerte sur les risques d'une baisse continue de ces dépenses, observée depuis deux ans, cela se fera au détriment de la pédagogie.

Les choix financiers peuvent à terme devenir des choix non pédagogiques, il craint que les étudiants en STAPS à l'Université des Antilles soient moins bien formés que les étudiants de l'hexagone.

Il est quand même satisfait que la nouvelle direction ait réussi à augmenter un peu le budget de cette année mais il pense que le volume financier est loin d'être satisfaisant pour former correctement les étudiants.

Il croit que la hausse du budget pour l'UFR STAPS est indispensable, surtout quand on sait que l'Université n'est pas propriétaire de ces installations et qu'il faut les louer.

Le **Vice-président** assure prendre bonne note de ses observations, mais le Pôle Guadeloupe fonctionne avec les moyens disponibles. Il indique que dès qu'il sera possible d'augmenter le budget des composantes, l'UFR STAPS ne sera pas oubliée. Il tient à rappeler, cependant, que certaines dépenses de l'UFR STAPS sont prises en charge sur le budget du PUR.

2. Les conventions culturelles

PARTENARIAT	ATELIER	COÛT SEMESTRE
U.A. / INCA GOODY	Arts visuels et plastiques	2 520,00 €
U.A. / Association KANA OA	Prestation Lizin Tanbou	1 000,00 €
U.A. / LYDIA BARLAGNE	Chant	2 520,00 €
U.A. / Association ESPACE AKAPELA	Groupe musical	2 100,00 €
U.A. / PHILIPPE BLAZE	Guitare	2 100,00 €
U.A. / DAVID ELIEZER	Piano	1 260,00 €
U.A. / BLACODON	Gwoka instrument	Enseignement libre
U.A. / Société 2L Prod	Théâtre et bien être	1 120,00 €

Madame Cyrille confirme que ces propositions émanent de la commission culturelle ; Un nouvel atelier est proposé « théâtre et bien être » qui se déroule à l'INSPE, grâce à la contribution financière de la CVEC

3. Autres conventions

PARTENARIAT	OBJET	COÛT
U.A. (PUR) / I.F.S.I	Utilisation des locaux 2020-2021 pour l'école d'infirmière.	5 000,00 €
U.A. (PUR) / Entreprise Intrusive Pictures	Spots Vidéos pour présentation de la J.A.N.E Guadeloupe.	2 100,00 €
U.A. (PUR) / Relais Etudiant du réseau DMJ	Demande d'utilisation à titre gratuit de la salle EVE.	- €
U.A. / IDEWEB	Coaching professionnel dans le cadre de la formation d'Ingénieur de l'Université des Antilles.	5 000,00 €
U.A. (UFR SEN) / C.F.E.R	Préparation habilitation électrique- formation initiale du personnel électricien intervenant en basse tension,	4 665,50 €

Après leur présentation, elles ne font l'objet d'aucun commentaire.

4. Convention de partenariat formation

PARTENARIAT	OBJET	OBSERVATIONS
U.A. / UNIVERSITE DE POITIERS	Délocalisation de la LP Agronomie 2020-2023.	Selon clauses de responsabilités administratives et financières
U.A./EPLEFPA	Présentation des conditions de financement de l'apprentissage	Selon clauses de responsabilités administratives et financières
U.A. / UNIVERSITE D'ANGERS	Mise en œuvre du Master domaine sciences humaines et sociales mention psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, parcours psychologie du vieillissement normal et pathologique	Selon clauses de responsabilités administratives et financières
U.A. / U.B.O	Renouvellement du partenariat pour 202-2021 des formations M1 Sciences du management Option RH, marketing, comptabilité contrôle audit Master Comptabilité contrôle audit Master Administration et gestion des entreprises Master Gestion des ressources humaines Master marketing	Selon clauses de responsabilités administratives et financières
UA/GRETA de Guadeloupe	Financement de contrats d'apprentissage pour le M1 Droit Economie et Gestion	Selon clauses de responsabilités administratives et financières

Le **Vice-Président** intervient sur les conventions avec les universités partenaires. Ce sont des conventions où l'université des Antilles est bénéficiaire, elles permettent la présence de l'Université au sein de la formation continue au niveau du territoire et correspondent aux besoins de formations.

Il rappelle que le nombre de candidats pour le Master en Psychologie serait de 19 pour une promotion normalement limitée à 15.

Il apporte également des précisions sur la convention UA - Greta. Ne disposant pas de CFA universitaire, cette convention permettrait d'abriter des étudiants formés aussi en l'alternance.

Madame Keclard demande des précisions sur le projet de création CFA, sur le pôle Guadeloupe, déjà validé par le conseil de pôle.

Le **Vice-Président** répond que la loi du 05 juin 2018 relative à la formation tout au long de la vie constitue une injection à être un centre de formation avec une certification. Les financements ne sont plus effectués par les OPCA mais au niveau national, par les OPCO, via l'organisme France Compétence. Il est nécessaire au préalable d'atteindre le niveau de la certification. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la restructuration de la formation continue en Guadeloupe.

Il indique avoir privilégié la certification car avoir un CFA non certifié n'aurait pas permis d'avoir une visibilité. A partir de janvier 2022, l'UA sera certainement certifiée et pourra enfin lancer son propre CFA.

Monsieur Gerardin remercie le Vice-Président pour cette convention avec le GRETA et s'informe sur sa vérification par le service juridique de l'UA et sur les effectifs des étudiants prévisionnels de ces formations avec les universités partenaires.

Le **Vice-Président** explique que la convention avec l'UBO, concerne 3 Masters, ayant un excellent taux d'intégration professionnelle. L'effectif serait d'environ 60 étudiants.

La **Responsable Administrative et Financière** précise que dans l'offre de formation présenté dans les Affaires pédagogiques et de Recherche, les effectifs sont renseignés pour chaque formation.

Le **Vice-Président** confirme que la convention avec la GRETA a bien été soumise à l'approbation des services juridiques et que cela a permis la mise en place d'une convention cadre. Il affirme que l'apprentissage et l'alternance sont les voix privilégiées qui mettent l'étudiant au contact du monde professionnel et d'avoir une meilleure intégration professionnelle. Au-delà de l'aspect financier, il pense que c'est un moyen de bien positionner la formation continue et le pôle Guadeloupe comme des acteurs majeurs de la formation professionnelle.

Puis, le **Vice-Président** soumet toutes ces conventions au vote des administrateurs.

Le résultat est le suivant :

Toutes ces conventions sont validées à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

5. Conventions – Fête de la science.

Le **Vice-Président** soumet ces conventions et demande le retrait de la dernière, concernant l'UA/DPLSH et le Jardin botanique sur un projet pour la découverte de la faune et de la flore du jardin botanique.

RECETTES	DEPENSES			
	PARTENARIAT	OBJET	COÛT	Décision du Conseil de Pôle
PREFECTURE <i>Notification du 26 août 2020 de 13 600,00 € (N°DRRT 2020-04C)</i>	UA/ Collège Sadi Carnot	Du chant d'amour des animaux à l'analyse des sons inaudibles par l'homme	1 182,00 €	Avance par les porteurs de projets Remboursement sur SF, (factures et conventions)
CONSEIL DEPARTEMENTAL <i>En attente de réponse 13 000,00 €</i>	UA / C.A.U.E (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Gpe)	Visites guidées de la case créole dans son environnement	3 000,00 €	
CONSEIL REGIONAL <i>En attente de réponse 13 000,00 €</i>	UA / Association mon école ma baleine	L'Homme et les cétacés dans leur milieu naturel	1 510,00 €	

UA / Association le Biklab	(RE)connaissance des biotopes : acquisition et exploitation de données	1 280,00 €	Engagements juridiques selon devis
UA / Musée Edgard Clerc	De la plante tinctoriale aux arts culinaires et plastiques	4 500,00 €	
UA / UFR SEN (biologie marine)	Un aperçu du monde sous-marin Guadeloupéen	2 000,00 €	
UA / UFR SEN (laboratoire COVACHIM)	La cuisine moléculaire à la sauce guadeloupéenne	1 000,00 €	
UA / UFR SEN	Chasse aux trésors scientifique	1 500,00 €	
UA / IUT	Transformations de la plante aux arômes, de la plante aux colorants	4 800,00 €	
UA / DPLSH et Jardin Botanique	Découverte de la faune et de la flore du Jardin botanique	Retrait de la convention	

La **Responsable Administrative et Financière** présente ses conventions de la Fête de la Sciences. Cette manifestation est coordonnée et mise en œuvre par le Pôle Guadeloupe. Les subventions seront allouées par l'Etat, la Région Guadeloupe et le Conseil Départemental. La seule notification reçue est celle de l'Etat à hauteur de 13600 euros, pour l'instant.

Le pôle Guadeloupe reste en attente des réponses de la collectivité départementale et Conseil Régional. En attendant, la faculté de Médecine a fait un effort financier en avançant les 26 000 euros nécessaires pour équilibrer le budget de la manifestation. 19 990 euros de dépenses sont déjà connus et font l'objet de conventions avec des partenaires extérieurs, des composantes et des laboratoires du pôle.

Le **Vice-Président** précise que la convention UA - DPLSH Jardin botanique est gratuite mais pose problème. Il souhaite qu'elle soit retirée car elle implique l'intervention et le déplacement d'un naturaliste, payé aux frais de l'UA pour venir faire une prestation au sein du jardin botanique. Il pense que l'université a suffisamment de ressources dans ce domaine pour ne pas avoir à solliciter un intervenant extérieur. C'est une insulte pour l'institution.

Madame Kedar, qui a occupé des fonctions de DRRT, veut comprendre pourquoi ces conventions sont conclues et signées avec l'Université des Antilles et pas directement avec les maîtres d'ouvrage ?

La **Responsabilité Administrative et Financière** indique que c'est un dossier très difficile. Auparavant l'Archipel des Sciences coordonnait l'ensemble de la manifestation. Archipel des Sciences a des difficultés à rembourser les dépenses avancées par l'ensemble des partenaires.

Elle explique que le DRRT a souhaité que cette manifestation soit donc portée par le pôle. Il a fallu sécuriser les dépenses, pour que la totalité des dépenses soient éligibles et remboursées par les bailleurs, lors de la remontée des dépenses sur présentation des justificatifs.

Madame Keclard réaffirme son interrogation et ses craintes et souligne que la Fête de Science est un évènement national et que les financements devraient être assurés par l'Etat.

Elle trouve le montage financier très limite.

Monsieur Gerardin partage l'avis de Madame Keclard, il trouve que cette avance fait prendre un gros risque à la Faculté de Médecine.

Le **Vice-Président** comprend les interrogations mais il explique que le Pôle a abondé dans ce sens pour ne pas sacrifier la fête de la Science.

Il partage les craintes mais rassure que toutes les procédures administratives seront sécurisées.

Monsieur Gérardin pose une question à savoir le nom du nouveau doyen en STAPS et les raisons de l'absence de l'agent comptable ?

Le **Vice-président** répond que le nouveau doyen de l'UFR STAPS est monsieur Guillaume Coudeville.

Et **Madame Cassin** affirme que l'agent comptable travaille à distance et est encore en fonction.

Le **Vice-Président** les soumet au vote des administrateurs.

Le résultat est le suivant :

Les conventions de la fête de science à l'exception de celle UA-DPLSH-Jardin botanique sont adoptées par les votants présents et représentés.	Abstentions	6
	Contre	0
	Pour	7

III. AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

A. Information sur la gestion des ressources humaines

Le **Vice-Président** explique que le cadrage relatif à la mobilité de personnel entre dans la démarche de mutualisation de moyens humains polaires.

Dans le nouveau marché de nettoyage et d'entretien des locaux du pôle, des agents affectés à ces tâches seront redéployés pour renforcer l'équipe logistique du PUR à savoir un personnel technique de l'UFR SEN, Le CTS a donné un avis favorable à cette mobilité du personnel technique.

Il poursuit par l'importance de la CAP pour l'université des Antilles. Elle est essentielle. Il affirme que cette cellule doit faciliter les remontés des dépenses et un meilleur suivi des recettes auprès des bailleurs (FEDER, Région) sur les projets scientifiques : un personnel de catégorie A de l'INSPE s'est proposé, le Pur a validé sa candidature pour renforcer et structurer la cellule d'appui au projet. Pour le CTS, cet avis est réputé avoir été donné.

Il continue un personnel de catégorie A est mis à disposition de l'UFR STAPS pour la gestion des dossiers administratifs en grande souffrance.

La Responsable Administrative et Financière adjointe du pôle Guadeloupe est également mis à disposition de l'UFR SEN pour permettre de rattraper les dossiers administratifs et financiers qui se sont accumulés lors du précédent décanat.

Enfin, il y a le départ à la retraite de Madame Aline MUGERIN, chargée de la gestion des services d'enseignement du pôle Guadeloupe, au 31 décembre prochain.

La **Responsable Administrative et financière** insiste sur le prochain conseil de pôle prévu en novembre prochain, dont un point concernera la campagne d'emplois des BIATSS, pour la rentrée 2021.

Un recensement a été fait sur le pôle Guadeloupe, une dizaine de postes risque d'être vacant ou susceptible en raison des départs à la retraite de collaborateurs. Par conséquent, le conseil de pôle devra statuer, soit le statuquo, soit la mutualisation pour répondre aux besoins qui s'exprimeront.

Le **Vice-Président** complète qu'un projet de redéploiement des emplois et de la restructuration des services polaires sont en cours de préparation. Certaines compétences dévolues aux composantes (ex : la gestion des

heures complémentaires, la gestion financière des conventions) seront centralisées au niveau polaire pour un traitement administratif plus efficient.

Monsieur Hertogh s'informe sur les actions menées et les mesures prises pour remplacer le RAF de l'UFR STAPS.

Le Vice-Président rappelle à Monsieur Hertogh les raisons du départ de la RAF de l'UFR STAPS : aujourd'hui un collaborateur du pôle intervient de manière ponctuelle et les discussions sont en cours, pour détacher un personnel de pôle à l'UFR STAPS.

Monsieur Gérardin rappelle comme il l'a fait au CTS, son souhait d'une mobilité interne avec appel à candidature bien visible pour tout le monde. Il revient également sur la répartition des moyens par pôle.

Le Vice-Président explique qu'il ne peut pas aller plus loin que ses prérogatives. Il lui appartient d'optimiser les moyens qui sont à sa disposition et de faire en sorte que l'institution fonctionne.

B. Création des services polaires : ce point est reporté

C. Redéploiement d'un emploi d'enseignant-chercheur

Le Vice-Président évoque le point rajouté en début de séance de travail. Il s'agit du redéploiement d'un poste MCF 0136 de l'UFR SEN au DPLSH. Il y a eu un accord préalable des directeurs de composantes Il rajoute que ce poste n'est pas publié depuis trois ans.

Ce poste de MCF sera publié au concours pour la prochaine campagne d'emplois. Il faut donc accompagner le DPLSH dans son évolution en UFR.

Le redéploiement de l'emploi MCF 0136 de l'UFR SEN au DPLSH est adopté à la majorité des votants présents et représentés.	Abstentions	2
	Contre	0
	Pour	11

IV. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET DE RECHERCHE

A. Présentation du projet « les campus du succès ».

Le Vice-Président explique que l'année universitaire 2019-2020 a été fortement perturbée par les grèves et des blocages dans les établissements scolaires mais aussi par le confinement dû à la COVID-19.

Le pôle Guadeloupe soucieux de la réussite de ses étudiants, c'est ainsi qu'est né le projet des Campus du Succès.

L'objectif est de proposer aux bacheliers inscrits à l'UA une session de révisions et de consolidations dans les matières fondamentales. C'est une action initiée avec la participation active des étudiants dont le vice-président étudiant.

Ce dispositif s'adresse aux étudiants les plus fragiles et ceux non boursiers devront payer une petite participation de 50 euros. Elle a débuté sur le Camp Jacob, 100 étudiants sont concernés, est en cours de démarrage sur le campus de Fouillole.

Il affirme avoir le soutien de la collectivité régionale à hauteur de 70% sur le coût total de cette opération.

B. Validation du FSDIE –volet associatif

Le **Vice-Président** du pôle évoque ce point qui concerne le FSDIE (volet associatif) et passe la main à la **Responsabilité Administrative et Financière**.

Elle précise que ce dossier est fait en collaboration avec le vice-président étudiant, afin de répondre aux demandes de subventions des associations du pôle Guadeloupe.

La subvention FSDIE allouée au pôle Guadeloupe est de 46 280 €. La commission FSDIE réunie le 10 septembre 2020 propose la ventilation suivante :

- 70% au volet associatif, soit 31 000 €
- 30% au volet aides sociales, soit 15 280€

Pour le volet associatif, 7 associations ont candidaté,

La **Responsabilité Administrative et Financière** précise que sur les 31 000 euros ouverts au volet projet associatif, 22 938 € ont été redistribués aux associations.

Le **Vice-Président étudiant** explique pourquoi certaines associations n'ont pas été accompagnés en totalité : Il indique que la commission a souhaité que les projets soient recentrés sur ceux permettant aux étudiants de développer des compétences. Il explique que les projets festifs ne sont plus financés à 100% par le FSDIE ; c'est la raison pour laquelle certaines associations n'ont pas reçu l'intégralité de la subvention demandée. Il sollicite d'augmenter la subvention de Wi-bash. Cette association tente de développer une application novatrice pour l'Université ; il leur faut du matériel pour que les tests soient plus efficaces.

Monsieur Geoffroy approuve aussi la démarche des étudiants, puisqu'il a eu l'occasion de les rencontrer sur ce projet. C'est une opportunité intéressante pour communiquer plus rapidement puisqu'ils constatent que les anciennes méthodes ne fonctionnent plus. Il pense qu'avoir un outil partagé et conçu à la fois par les étudiants et par l'Université correspond à une réelle opportunité si ce projet est mené à son terme, il apporte donc un franc soutien à ce projet.

Le **Vice-Président** soutient également ce projet porté par l'association Wi-bash, qu'il considère comme très sérieuse.

Il explique que toutes les associations y compris Wi-bash se sont mises ensemble pour apporter leur concours et réussir les inscriptions en ligne en raison de la crise sanitaire. En effet, pour la toute première fois, à l'Université des Antilles, toutes les inscriptions ont été réalisées en ligne et à distance.

Monsieur Luit confirme que vu le contexte actuel, le projet de Wi-bash devient un projet d'utilité public, il apporte aussi son soutien total et demande que cette augmentation soit validée par le conseil de pôle.

A l'issue de ces échanges le **Vice-président** met au vote des administrateurs le FSDIE (volet associatif) modifié qui sera versé aux associations du pôle Guadeloupe :

Associations	Subvention demandée	Commission FSDIE	Décision CP
AJC Guadeloupe	1500	1500	1500
AEI	5900	400	400
GUC Volley	2950	2950	2950
GWADA STAPS	3068	2688	2688
MEDIK WEST INDIES	3000	3000	3000
THEMIX	4670	4400	4400
Wi-Bash	24820	8000	9300

Le résultat est le suivant :

Le FSDIE (volet associatif) modifié est validé à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

Compte tenu du contexte pandémique, le **Vice-président étudiant** poursuit par la présentation de dépenses destinées aux étudiants en vue de dynamiser la vie des campus et améliorer leur condition de travail. En priorité, il propose à l'entrée de chaque salle de cours, l'installation d'un distributeur de gel et de papier, pour que chaque étudiant nettoie son espace de travail seul avant de s'y installer.

Le **Vice-président** met au vote des administrateurs ces dépenses. Le résultat est le suivant :

Ces dépenses nécessaires à l'amélioration de la vie des étudiants sur les campus sont validées à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

C. Offre formations continues

Madame le Professeur Guylaine Aurore, chargée de mission formation continue d'établissement est invitée au conseil de pôle et présente les 27 formations ouvertes en formation continue validées par la CFVU, Elle indique qu'il existe des difficultés importantes : deux formations ont déjà été dispensées en 2019 - 2020 sans arrêté d'ouverture. Ces formations sont sur le point de s'achever et elles ne sont toujours pas validées par la CFVU.

Elle précise qu'il va falloir délivrer les diplômes en l'absence d'arrêté d'ouverture.

Par ailleurs, trois formations sont en attente de la CFVU :

- La licence professionnelle d'Agronomie
- Le master Psychologie
- Le master Management

Ces formations sont réalisées en collaboration avec :

- L'Université de Poitiers
- L'Université d'Angers
- L'Université de Bretagne Occidentale

La **Responsable Administrative et Financière** demande s'il faut que le Conseil de Pôle statue sur ces 3 formations sans arrêté d'ouverture depuis deux ans.

Madame Aurore répond que 2 formations sont concernées, la LP Banque Assurance et la License Sciences de l'Education.

Le **Vice-Président** explique que la CFVU a un fonctionnement compliqué, Cependant nous ne devons pas oublier nos devoirs envers nos étudiants, puis il soumet ce point au vote des administrateurs. Le résultat est :

L'offre de formation et les deux formations n'ayant pas d'arrêté d'ouverture sont validées à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

Madame Aurore présente aussi les tarifs de la formation continue. Elle a cherché à harmoniser les tarifs par rapport aux différents centres de gestion. Les formations ont diverses sources de financement :

- privé ou public, (ex : financement par une entreprise ou par un OPCO).
- à titre individuel
- par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois.

Les frais de formation sont inscrits sur la maquette, sans oublier les droits d'inscription.

Pour l'IUT, le financement est légèrement différent, en effet toutes les formations sont dispensées en apprentissage, via une convention signée avec le CFA.

Le **Vice-Président** souligne que les tarifications répondent aux normes nationales. Pour lui, cela permet de maintenir la santé financière des formations et garantir l'autofinancement de la formation continue. Enfin il soumet au vote des membres, les tarifs de formation continue. Le résultat est le suivant :

Les tarifs (IUFC et IUT) sont validés à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

V. AFFAIRES FINANCIERES

1. Présentation du budget rectificatif 2-2020

A la demande du Vice-président, **madame Cyrille** présente le projet du BR2-2020 du PUR Guadeloupe. Il s'agit avant tout des besoins de crédits pour engager les dépenses incompressibles du pôle (électricité, eau, entretien des locaux, des espaces verts, sécurité et les maintenances des installations techniques).

Les besoins sont estimés à 730 000€

A l'issue de cette présentation, le **Vice-Président** soumet au vote des administrateurs, le projet de BR1-2020 transmis au CA. Le résultat est le suivant :

Le projet de BR1-2020 du pôle Guadeloupe est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	12

VI. QUESTIONS DIVERSES

Nomination du représentant de l'Université : Monsieur le Professeur Michel Geoffroy sera le représentant de l'UA (pôle Guadeloupe) au SIAG

L'ordre du jour étant épuisé, le **Vice-Président** lève la séance à 12h05.

Le **Vice-président** remercie l'ensemble des membres pour leur participation malgré les difficultés de connexion. Le prochain conseil de pôle est déjà programmé pour le 6 Novembre 2020 avec les questions notamment sur la restructuration et la campagne des BIATSS.